

## FAQ : 5èmes séminaires Accueil Vélo en région Centre-val de Loire, 9 février 2021

**Question** : Est-ce que l'outil de signalement des anomalies sur les itinéraires est envisagé en région centre cette année ?

**Réponse** : L'outil de signalement est déployé sur La Véloodyssée et La Véloscénie aujourd'hui et son lancement est prévu sur La Vélo Francette, La Voie Bleue, La Vélo maritime et La Méditerranée à vélo cette année.

**Question** : L'appel à projet bivouac de campagne est uniquement sur Cœur de France à Vélo ? Pas sur les autres itinéraires ?

**Réponse** : pour cette année, nous ciblons Cœur de France mais nous pourrions l'élargir au vu des besoins des territoires et de l'ouverture de nouveaux tronçons de véloroute. Veuillez trouver ci-joint un lien détaillant les structures d'hébergement en plein air :

<https://www.centre-valde Loire.fr/sites/default/files/media/document/2020-10/CAP%20HEB%20-%20Structures%20L%C3%A9g%C3%A8res.pdf>

**Question** : Bonjour, pour le bivouac de campagne, existe-t-il une taille de commune maximale pour candidater ? Merci

**Réponse** : Il n'y a pas de taille limite de commune mais l'appel à projet Bivouac est ouvert aux communes situées sur l'itinéraire Cœur de France : voir carte des communes jointes :

[https://www.centre-valde Loire.fr/sites/default/files/media/document/2021-01/CoeurDeFrance\\_Communes\\_5km%20%28PDF%20-%201%20page%20-%201.07%20mo%29.pdf](https://www.centre-valde Loire.fr/sites/default/files/media/document/2021-01/CoeurDeFrance_Communes_5km%20%28PDF%20-%201%20page%20-%201.07%20mo%29.pdf)

**Question** : Comment sont référencées les adresses accueil vélo sur le site France vélo tourisme ?

**Réponse** : <https://www.francevelotourisme.com/hebergements> Ou en les affichant sur les pages des itinéraires en les affichant sur la carte : <https://www.francevelotourisme.com/itineraire/la-loire-a-velo-eurovelo-6>

**Question** : Le site France vélo tourisme référence-t-il également les sites de loisirs et tourisme labélisés Accueil Vélo ?

**Réponse** : oui, vous les trouverez sur le lien ci-joint : <https://www.francevelotourisme.com/loisirs>

**Question** : nous sommes équipés depuis peu d'une billetterie en ligne via Open System. Doit-on migrer sur Addock? Ou le paramétrage déjà effectué reste utile pour Addock? Ou doit-on gérer les deux plateformes de front ?

**Réponse** : vous pouvez vous rapprocher de votre référent départemental pour migrer sur Addock. Un paramétrage doit être réalisé. Une fois migré vous disposerez uniquement de l'outil Addock.

<https://tourisme-pro-centre-valde Loire.fr/nos-outils/place-de-marche-touristique-regionale/#contacts>

**Question :** Chartres ne faisant pas partie du système cette année impossible d'être présent sur la place du marché de la région centre, comment faire ?

**Réponse :** Vous pouvez vous équiper des outils de la Place de marché pour intégrer la réservation en ligne sur votre site internet. Environ 80% des réservations de la Place de marché sont réalisées via les sites internet des prestataires touristiques et 20% par les sites de destination (CRT, ADT et Office de Tourisme).

**Question :** Il y a bien le Château mais pas le café du Passeur. Comment l'ajouter ? puisque c'est lui surtout qui accueillent les cyclistes qui passent (sans besoin d'hébergement). S'il y a des choses à faire de mon côté, j'attends les conseils avec intérêt ! Merci d'avance.

**Réponse :** il n'existe pas aujourd'hui de référentiel Accueil Vélo pour les cafés. Pour les hébergements et restaurants oui. Vous pouvez donc mettre à jour le descriptif de vos activités gîte et chambres d'hôtes dans la base de données touristiques régionale en mentionnant la prestation du café

**Question :** Problème pour se procurer de l'eau potable sur le parcours de La Loire à Vélo.

**Réponse :** L'aménagement de point d'eau est du ressort des mairies et collectivités locales.

**Question :** Pourquoi les chemins d'accès de l'itinéraire aux villages de proximité ne sont pas toujours signalés ?

**Réponse :** La signalisation d'accès aux villages dépend des villages eux-mêmes ou communes.